



Communiqué de presse n° 1204

Berne, le 2 mai 2023

Développer le service universel de la Poste

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - présente une contribution quant au débat sur le développement du service postal universel. Dans un livre blanc, douze personnalités exposent leur point de vue et idées. Pour le SAB, il est clair que le service universel doit évoluer, notamment afin d'exploiter les potentiels de la numérisation.

Le service postal de base est en pleine mutation. La transformation du réseau d'offices postaux a parfois suscité de vives réactions dans les cantons et les communes concernés. La question de l'avenir de Postfinance et du trafic des paiements fait également l'objet de controverses, au sein du monde politique. Ces discussions démontrent l'importance de la desserte postale de base pour la cohésion sociale du pays. Le service postal universel doit être développé en permanence, afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle et des possibilités techniques. Le Conseil fédéral a l'intention de présenter un rapport sur le développement du service postal universel au cours de l'année 2023. Le débat politique devrait connaître à cette occasion une nouvelle dynamique. Avec son livre blanc sur le service postal universel, le SAB souhaite apporter une contribution aux discussions en cours. Dans ce document, douze personnalités de renom proposent diverses pistes et solutions.

Tirer parti de la numérisation

Pour la SAB, il n'est pas question de réduire le service postal universel. Ce dernier doit au contraire être renforcé. La numérisation peut notamment y contribuer de manière significative. Grâce à la digitalisation, les services existants peuvent être développés efficacement, tout en tenant compte des besoins de la clientèle, de nouvelles prestations peuvent être mises en place et les synergies entre les

différents domaines du service universel ont la possibilité d'être mieux exploitées. De nouvelles prestations pourraient être proposées dans les domaines de la cyberadministration, du vote électronique et de la cybersanté. Dans l'idéal, elles devraient être fournies de manière uniforme au niveau national. La Suisse est trop petite pour développer 26 solutions différentes, dans le domaine exigeant de la numérisation. Il est donc clair que certaines nouvelles prestations numériques doivent être définies comme relevant du service public ; tout comme la desserte postale a été définie, il y a 174, ans comme des prestations relevant de la compétence de la Confédération. Une définition du service public numérique est donc nécessaire.

L'accès aux données : un nouveau service universel

La question de l'accès aux données doit également faire partie de la définition du service public numérique. Les connexions numériques à haut débit ne représentent pas le seul service universel important ; l'accès aux données l'est également. La numérisation ne fonctionne que si les données sont disponibles. Quant au traitement des données sensibles, ce domaine fait quasiment partie de l'ADN de la Poste. La Poste est donc prédestinée pour mettre en place de nouveaux services numériques, basés sur le traitement de données sensibles (p. ex. vote électronique, dossier électronique pour les patients). Actuellement, l'accès à ces données n'est pas suffisamment réglementé. Dans le cadre d'une politique numérique globale, la Confédération doit donc également définir l'accès aux données, en tant que nouvelle prestation du service universel.

Développer le réseau d'offices postaux

Le service postal universel est en train de passer de l'analogique au numérique. Les offres analogiques resteront toutefois encore demandées pendant longtemps. L'office de poste physique est donc loin d'avoir fait son temps. Une approche pertinente, quant au développement du réseau d'offices postaux, consiste à combiner différents services. Les offices postaux ont la possibilité de devenir de véritables centres multiservices. Si plusieurs services sont regroupés en un seul endroit, des synergies peuvent être exploitées. Et la clientèle en profite également. Le regroupement des services permet de créer des points de contact pour la population qui, même à l'ère de la numérisation, favorise les échanges sociaux. Les offices postaux physiques peuvent, en outre, proposer des conseils pour les services numériques. Dans ce cadre, le réseau physique de la poste constitue un atout.



Le trafic des paiements : une activité importante

A l'avenir, l'accès au trafic des paiements restera un service important. L'argent liquide ne disparaîtra pas aussi rapidement qu'on l'avait supposé, lors de la survenue du coronavirus. Le traitement du trafic des paiements, au sein des offices postaux, renforce également le réseau de la Poste, puisqu'il contribue largement à son financement. Pour le SAB, la privatisation de Postfinance n'entre donc pas en ligne de compte. En revanche, Postfinance devrait bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre entrepreneuriale.

La question du financement

En ce qui concerne le financement du service universel, il doit être avant tout assuré par le biais des ressources provenant du groupe postal. En outre, du point de vue du SAB, les orientations suivantes doivent être prises en considération :

- Maintien du monopole résiduel de la Poste ;
- Adaptation périodique des tarifs des lettres du courrier A et B ;
- Maintien de Postfinance au sein du groupe postal ;
- Les bénéfices du groupe postal doivent être utilisés afin de financer le service universel ; ils ne doivent donc pas être versés à la Confédération sous forme de dividendes.

Le SAB intégrera les réflexions du livre blanc, lors des futures discussions sur le développement du service postal universel.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale,
Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 031 382 10 10